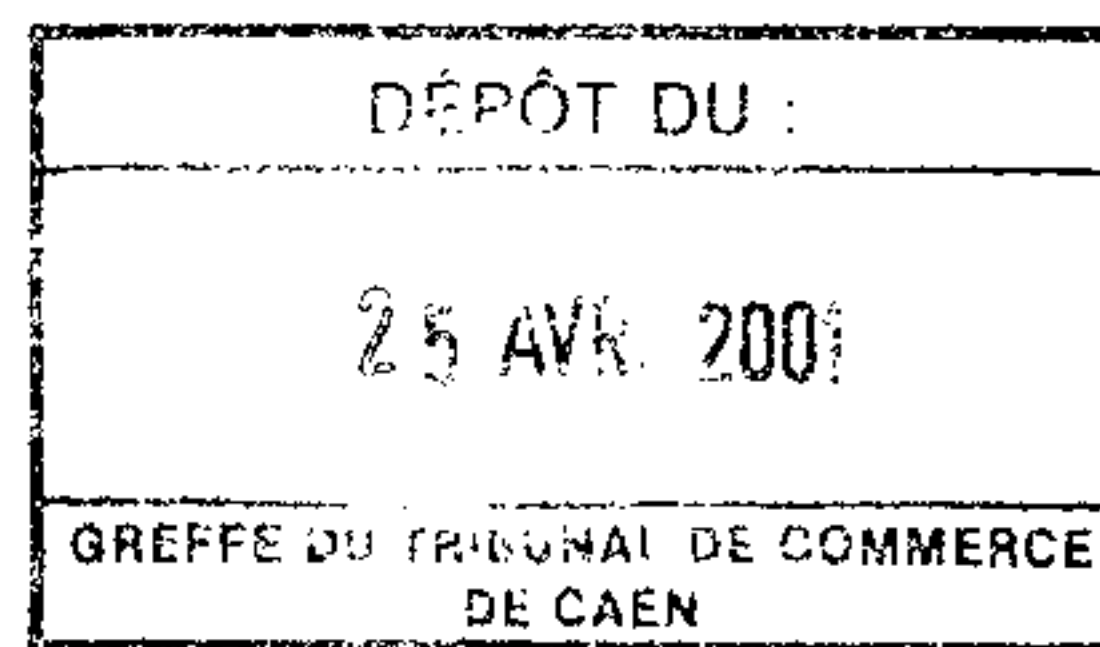


UNION DU MEUBLE

SA au capital de 39.000 Euros
5 Rue de la Masse
CAEN (Calvados)
R.C.S : CAEN B 553.820.838.



SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 29 MARS 2001

A l'issue de l'assemblée générale de ce jour, qui a procédé au renouvellement du mandat des administrateurs, pour une durée de six années prenant fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005/2006 et qui se tiendra en 2007 les membres du conseil d'administration se sont réunis au siège social, à l'effet de renouveler le bureau.

Sont présents :

- Monsieur DURAND Jean,
- Madame DURAND Chantal.

Les administrateurs participant à la séance ont signé le registre de présence.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DURAND Jean.

Le Président de séance constate la présence d'au moins la moitié des administrateurs, et qu'en conséquence le conseil peut valablement délibérer.

Le Président de séance propose alors au conseil de renouveler son mandat de Président du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

I - REELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jean DURAND, qui avait été nommé président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur venu à expiration ce jour, est réélu en la même qualité pour la nouvelle durée de son mandat d'administrateur,

En sa qualité de président du conseil d'administration, Monsieur Jean DURAND exercera les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts et notamment assurera la direction générale de la société.

Monsieur Jean DURAND accepte le renouvellement de son mandat et, en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, déclare qu'il n'exerce aucun autre mandat de président d'une société anonyme ni aucun mandat de président d'un directoire ou de directeur général unique.

La rémunération du président reste la même que celle qu'il avait précédemment.

II - CLOTURE

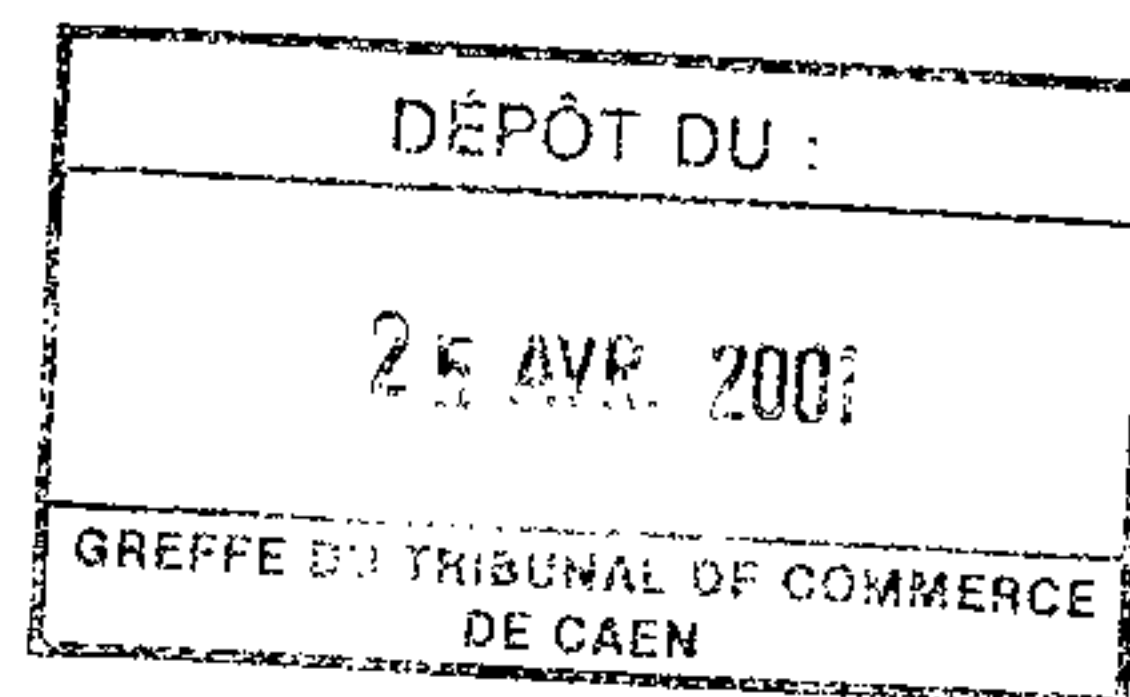
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les administrateurs pourvus de fonctions.

Le président Jean Durand



UNION DU MEUBLE

SA au capital de 39.000 Euros
5 Rue de la Masse
CAEN (Calvados)
R.C.S : CAEN B 553.820.838.



PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 MARS 2001

L'an deux mille un,
Et le vingt neuf mars, à 18 heures 30, au Cabinet
DEMATTEO-LE BESNERAIS-MOREL à Carpiquet, 10 Rue des Monts
Panneaux.

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale
Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administra-
tion, par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires.

Le Commissaire aux comptes a été également convoqué à
la présente assemblée, par lettre recommandée, avec accusé
de réception.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée
par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean DURAND,
Président du Conseil d'Administration.

Madame Chantal DURAND, l'actionnaire présent et
acceptant, est appelée comme scrutateur.

Monsieur Jean-Luc DEMATTEO est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable
par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater
que les actionnaires présents possèdent ou représentent 1934
actions sur les 1950 composant le capital social.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée est
déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition
des actionnaires :

- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport de gestion auquel sont annexés les documents
prescrits par la loi et notamment les comptes annuels, leurs
annexes, et le tableau faisant apparaître les résultats de
la Société au cours des cinq derniers exercices,

- les rapports du Commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare que les documents visés aux articles 133 et 135 du décret du 23 Mars 1967, ainsi que la liste des actionnaires, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours précédant la réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2000;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice et des documents annexés à ce rapport.

Lecture est donnée du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966.

Puis le Président déclare la discussion ouverte :

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 13 699 francs, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant, s'élevant à 5 023 francs, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cette résolution est votée par 1934 voix pour.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la

société pendant l'exercice clos le 30 Septembre 2000 et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne quitus de son mandat, pour l'exercice écoulé, au Conseil d'Administration.

Cette résolution est votée par 1396 voix pour et 538 voix contre.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution est votée par 1396 voix pour et 538 contre.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de reporter à nouveau, pour être amorti par des bénéfices ultérieurs, le déficit de l'exercice s'élevant à 250 949,68 francs.

Les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ainsi que l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

(par action)	DIVIDENDES	AVOIRS FISCAUX
Exercice 1996/97	NEANT	NEANT
Exercice 1997/98	51,00 F	25,50 F
Exercice 1998/99	NEANT	NEANT

Cette résolution est votée par 1934 voix pour.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de Monsieur Jean DURAND, administrateur, vient à expiration à ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle durée de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005/2006 et se tiendra en 2007.

Monsieur Jean DURAND, présent à la réunion, déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure

susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'Administrateur, et déclare accepter le renouvellement de son mandat.

Cette résolution est votée par 1396 voix pour et 538 contre.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de Madame Chantal DURAND, administrateur, vient à expiration à ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle durée de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005/2006 et se tiendra en 2007.

Madame Chantal DURAND, présente à la réunion, déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'Administrateur, et déclare accepter le renouvellement de son mandat.

Cette résolution est votée par 1396 voix pour et 538 contre.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de Monsieur Michel DURAND, administrateur, vient à expiration à ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle durée de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005/2006 et se tiendra en 2007.

Monsieur Michel DURAND, présent à la réunion, déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'Administrateur, et déclare accepter le renouvellement de son mandat.

Cette résolution est votée par 1396 voix pour et 538 contre.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la SARL F. DUVAL - E. LAUNAY, Commissaire aux comptes, vient à expiration avec cette assemblée, renouvelle ce mandat pour une période de six exercices expirant le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Monsieur LAUNAY, présent à la réunion, déclare que les dispositions légales instituant des incompatibilités, des interdictions ou des déchéances d'exercer les fonctions qui viennent de lui être confiées, ne sont pas susceptibles de lui être appliquées et qu'en conséquence, il accepte lesdites fonctions.

Cette résolution est votée par 1934 voix pour.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Christian SEVESTRE, Commissaire aux comptes suppléant vient à expiration avec cette assemblée, renouvelle ce mandat pour une période de six exercices expirant le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Monsieur Christian SEVESTRE, avec qui contact a été pris dès avant la réunion, avait déclaré qu'il accepterait lesdites fonctions au cas où elle viendraient à lui être confiées et que les dispositions légales instituant des incompatibilités, des interdictions ou des déchéances d'exercer les fonctions qui viennent de lui être confiées, n'étaient pas susceptibles de lui être appliquées.

Cette résolution est votée par 1934 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau après lecture.

Le Président,

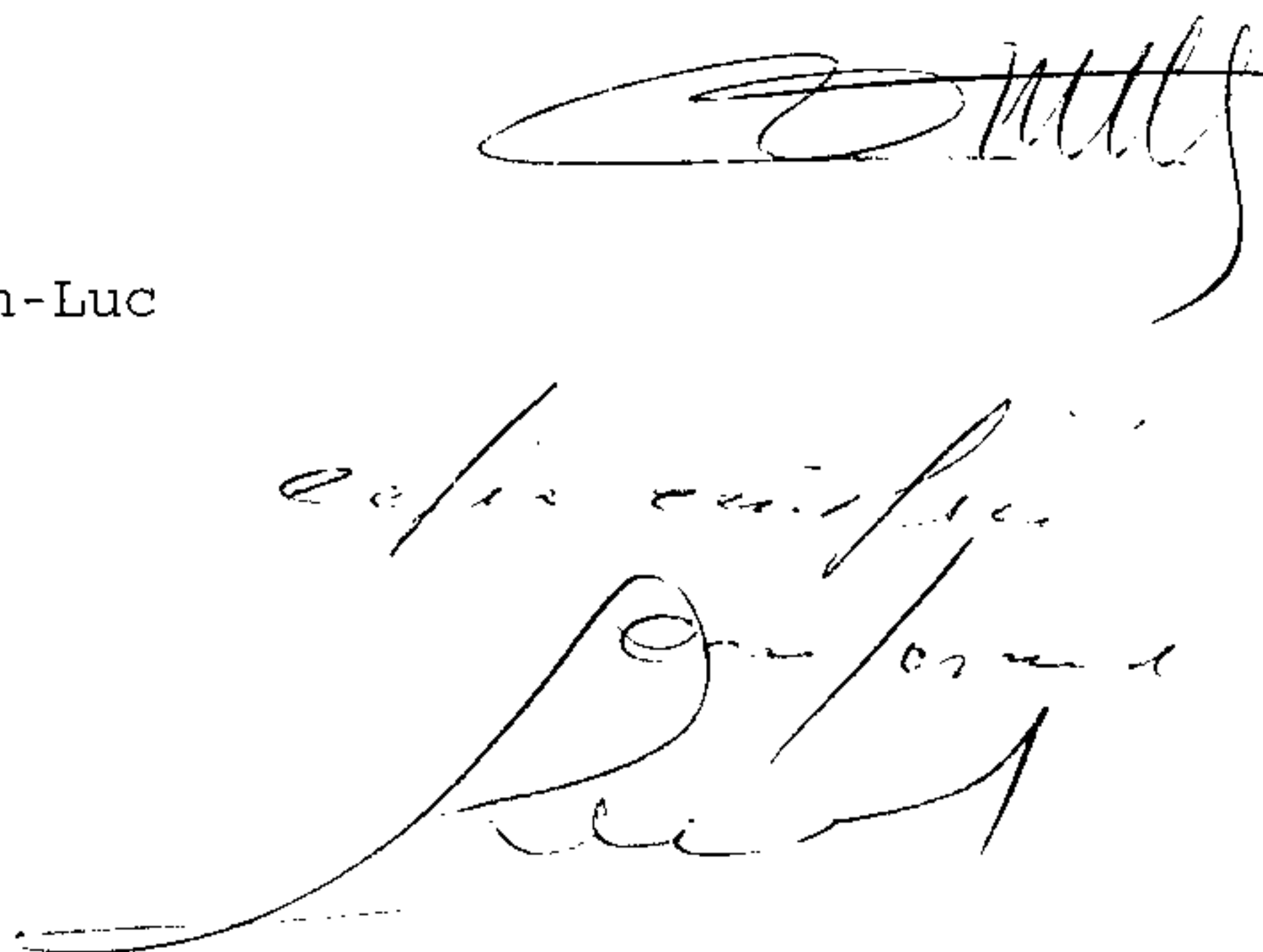
M. DURAND Jean

Le 1er Scrutateur,

Mme DURAND Chantal

Le Secrétaire,

M. DEMATTEO Jean-Luc



The block contains four handwritten signatures. The first signature is for the President, M. DURAND Jean. The second signature is for the 1st Scrutator, Mme DURAND Chantal. The third signature is for the Secretary, M. DEMATTEO Jean-Luc. The fourth signature is for the President of the Assembly, Monsieur LAUNAY, written in a larger, more stylized script.